



Règlement intérieur de la section badminton loisir

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles de pratique du badminton au sein de l'ALGM, le cadre et les règles devant être respectés en tant que membre adhérent.

Il est remis à chaque membre qui, de par son adhésion, s'engage à le respecter.

L'inscription à la section vaut acceptation du présent règlement.

L'ALGM (association laïque Gerland Mouche) est un club offrant une variété de sections culturelles et sportives de compétition et de loisir. La section badminton fonctionne en loisir entre personnes partageant la même passion.

Son objectif est de favoriser la pratique du badminton de loisir pour toutes les personnes adultes. Entrer au club de l'ALGM implique d'adhérer à cet esprit associatif et à l'éthique sportive.

FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire, pour tous les membres, que les statuts de l'association. Nul ne pourra s'y soustraire puisqu'implicitement acceptés lors de l'adhésion. L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur, ainsi que les conditions d'adhésion.

CONDITIONS D'ADHÉSION.

Toute personne ayant acquitté sa cotisation et fourni les documents demandés est considérée comme "adhérent actif" de l'ALGM. Le renouvellement de l'adhésion n'est pas automatique. Il est l'acte volontaire du contractant.

CRÉNEAUX

Le club propose 2 créneaux en 2 formats ;

- Jeu encadré : Le lundi de 21h à 22h30 (gymnase Gabriel Rosset)
- Jeu libre : Le dimanche de 13h à 15h (gymnase Victor Lagrange)

Chaque joueur doit respecter le créneau sur lequel il s'est inscrit. Il n'est pas autorisé à jouer sur les 2 créneaux. Cependant, il peut s'il le désire, s'inscrire sur les 2 créneaux. Dans ce cas (2 créneaux = 2 inscriptions = 2 cotisations), le montant de la cotisation sera doublé.

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement sont suspendues.

INVITATION

Les adhérents peuvent très exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler par mail, en donnant les nom et prénom de la personne invitée, quelques jours précédant la séance. La personne invitée devra se munir d'une attestation de responsabilité civile et se soumettre au règlement intérieur, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

COTISATION ET INSCRIPTION.

Les dates et le montant de la cotisation sont définis par le bureau de la section badminton, pour la saison sportive.

L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant :

- L'attestation questionnaire de santé signé.
- La fiche d'adhésion dûment remplie
- Le paiement de la cotisation dont le montant sera perçu soit par virement bancaire, soit par chèque à l'ordre de l'ALGM badminton. En cas de départ volontaire de l'association, l'ALGM badminton ne remboursera aucune cotisation. En cas de départ involontaire et avec justificatif, (problème de santé interdisant la pratique du badminton, déménagement, mutation professionnelle) un remboursement pourra être effectif au prorata des séances restantes.
- L'autorisation de droit à l'image.
- L'approbation du règlement intérieur signé.

CONDITIONS DE PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ

La pratique du badminton doit se faire dans une tenue adaptée comprenant des chaussures conformes à la pratique de sport en salle, survêtement ou short.

Chaque joueur doit apporter sa propre raquette. Les volants (plastique) sont fournis par le club.

MATÉRIEL

Tous les adhérents doivent prendre soin du matériel et contribuer au montage et démontage des terrains. Les poteaux doivent être rangés correctement, les filets soigneusement pliés et rangés et les volants ramassés et remis dans leur boîte.

Les joueurs sont tenus de respecter les horaires ainsi que le matériel mis à leur disposition et la propreté des lieux.

COMMUNICATION

Le section badminton communique avec ses adhérents par courrier électronique par l'adresse suivante :

algbadminton@gmail.com

ASSURANCE

L'ALGM est assurée par l'APAC, par le contrat n° 00952883 12 qui comprend :

- Une garantie « responsabilité civile », assurance de dommages
- Une garantie Assistance
- Une garantie Protection Juridique
- Une garantie Assurance de personnes « Accident corporel »

Elle concerne tous les membres adhérents à l'association. Néanmoins, les membres du bureau vous conseillent de vérifier que votre assurance personnelle couvre bien les dommages corporels dans la pratique du badminton en club.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'activité, l'image de l'adhérent est susceptible d'être captée par des moyens photo ou vidéo. Les images prises peuvent être publiées sur le site de l'ALGM. Toute personne dont la photo est publiée, bénéficie du droit de retrait à l'image (*article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881*). Il suffit alors d'envoyer un mail en mentionnant la photo concernée.

COMPORTEMENT SPORTIF

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect des adversaires et des partenaires.

Tout adhérent s'engage à entretenir un esprit, fair-play et respect des autres. Les membres du bureau se réservent le droit de résilier une adhésion s'ils estiment que la personne n'est pas en adéquation avec l'esprit et la politique du club

Tout adhérent présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive sans remboursement de la cotisation

Tout propos antisportif, injurieux, sexiste, raciste ou toutes autres discriminations pourront être sanctionnés par une exclusion immédiate pouvant être définitive.

RÔLE DES RESPONSABLES DES SÉANCES

- Favoriser le bon déroulement des séances (accueil, proposition d'exercices, de matchs...).
- Réduire le temps de jeu à 1 set ou 11 points ou 10 minutes par exemple.
- Ne pas laisser un terrain occupé par le mêmes joueurs toute la séance (changement d'adversaires et de partenaires).
- En cas de nombre impair, réduire le temps d'attente du joueur se trouvant sur la touche.
- Veiller à ce que les joueurs prennent en charge l'installation et la désinstallation des terrains, le rangement des volants.
- Faire respecter le matériel et les horaires.
- Intervenir en cas de blessure (utilisation de la pharmacie, appel des secours).

RÔLE DES ADHÉRENTS

- S'occuper de l'intégration des nouveaux adhérents.
- Changer de partenaire de jeu régulièrement.
- Jouer avec tout le monde quelle que soit la différence de niveau.
- Participer à l'installation et au démontage des terrains.
- En fin de séance, ranger les volants.
- Et surtout, passer une bonne soirée, dans la bonne humeur et le fair-play.

La présidente : Chantale DENUËLLE



